



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 juin 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 58

Votants : 67 (dont 9 procurations)

N° 53

OBJET :

DECHETS  
MENAGERS ET  
ASSIMILES

RAPPORT  
ANNUEL SUR LE  
PRIX ET LA  
QUALITE DU  
SERVICE PUBLIC  
D'ELIMINATION  
DES DECHETS

EXERCICE  
2018

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-  
Préfecture le :

21 JUIN 2019

Publiée ou notifiée le :

21 JUIN 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA (à partir de la délibération n°5 et pour la délibération n°3),  
Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la n°35 et à partir de la délibération n°40) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - C. BENOIT (de la délibération n°1 à la n°49 et à partir de la délibération n°52) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES (de la délibération n°1 à la n°32 et à partir de la délibération n°35) – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE (jusqu'à la délibération n°32) – J.P BLANC (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°48) - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la n°8 et à partir de la délibération n°14) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P SEMET (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°49) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la n°31 et à partir de la délibération n°33) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (jusqu'à la délibération n°54) – E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°6) – YJ. BIGNON - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°44) - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. F. SENNEPIN à F. DUBESSAY - J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ - JD. BARRAUD à JM. LAZZERINI – C. DUMONT à M. CHARASSE – B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à M. GRELET – MC. STEYER à JJ. MARMOL - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : MM. J. TERRACOL par G. DEPALLE, Vice-Président.

Mme A. CHAPUIS par MA. LAPRUGNE, Conseillère Communautaire.

Absents excusés : P. MONTAGNER - R. MAZAL, Vice-Président.

M. F. MINARD - C. CATARD – F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

.../...

**Vu** les Statuts de la Communauté d'Agglomération,

**Vu** la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles, L. 1411-13, L.1411-14, L.1413-1, L.2224-5, L.2224-17-1 et D.2224-1 à -5

**Vu** le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

**Vu** l'examen par la Commission n°2 Environnement du 13 mai 2019,

**Considérant** l'obligation réglementaire de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

**Considérant** la présentation de ce rapport faite à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 14 mai 2019,

**Présente** le rapport correspondant, pour l'exercice 2018,

**Précise** que les principaux indicateurs techniques et financiers du rapport en question seront intégrés dans le rapport prévu à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel sera transmis aux Maires des Communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy qui en feront rapport à leurs Conseillers Municipaux.

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire :

- prend acte du contenu de ce rapport qui sera mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la présente séance,

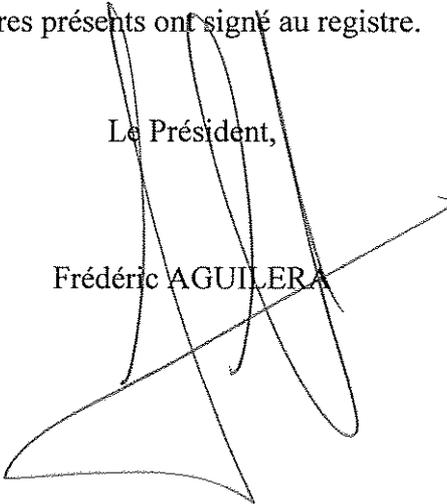
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 juin 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

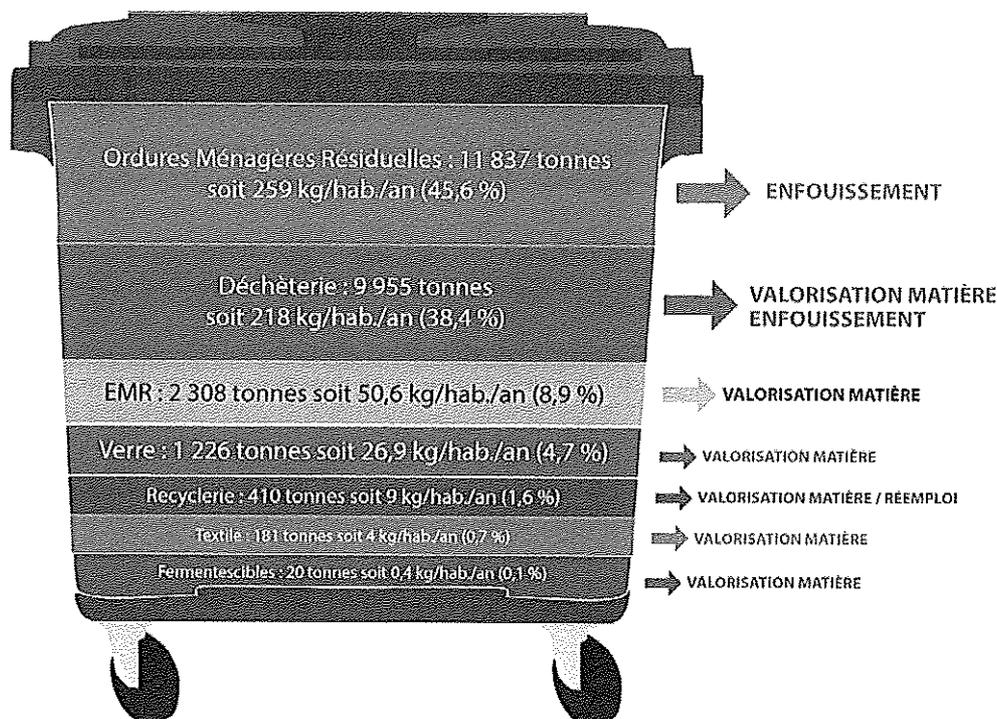


## SYNTHESE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE « DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES » 2018

RAPPORT SUIVI PAR LE SERVICE OPERATIONNEL DE VICHY COMMUNAUTE : SERVICE GESTION DES  
DECHETS MENAGERS

### Indicateurs techniques de la collecte :

Indicateurs	2018	2017	Evolution 2018/2017	Explications
Production déchets résiduels	259 kg/hab.an	250 kg/hab.an	+3.6%	Le ratio d'ordures ménagères augmente alors qu'en parallèle la collecte sélective connaît une très forte baisse (transfert de filière ?).
Production déchets recyclables	50.6 kg/hab.an	57.5 kg/hab.an	-12%	Ces résultats montrent un besoin de communication de proximité et la fin des impacts de l'ancien PLP.
Taux de refus du sac jaune	22%	19%	0%	Le taux de refus augmente ainsi que la quantité effective du refus (+4.2% soit 25.7 t.). Une ambassadrice du tri a été recrutée courant en 2018 pour sensibiliser les usagers au geste de tri et aux refus.
Recyclage du verre	27 kg/hab.an	28 g/hab.an	-3.6%	Le verre continue sa baisse entamée en 2017. Transfert de filière et/ou baisse global des emballages en verre dans la grande distribution ?
Déchèterie	214 kg/hab.an	225 kg/hab.an	-4.9%	Retour aux tonnages de 2016 avec une baisse générale des catégories les plus représentées (déchets verts, gravats, encombrants, papier ...) Effet badge ?
Textiles	4 kg/hab.an	4.2 kg/hab.an	-4.8%	1 <sup>ère</sup> baisse du tonnage de cette filière. La recyclerie capte et vend beaucoup de textile. Présence de colonnes Emmaüs non collectées par Vichy Co dans des emplacements privés.
Taux de valorisation	42.4%	48.8%	-0.4%	Objectif du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) pour 2018 = 45.6 % Stabilisation du taux de valorisation
Tonnage entrant à la recyclerie	607 t	595 t	2%	La recyclerie continue son attraction mais dans des proportions plus limitées. Cet effet stagnant du tonnage avait été prévu dans les plans d'exploitation (vu avec un bureau d'études).



### Indicateurs techniques de traitement :

► Les tonnages de déchets stockés à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de GAÏA: **91 625 tonnes stockées** (contre 92 953 t en 2017). Le Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR) vient toujours déposer ses OMR et encombrants à GAÏA tout au long de l'année. Vichy Communauté a autorisé SUEZ à lisser sur les 12 années de DSP l'autorisation accordée d'enfouir annuellement 80 000 tonnes, d'où le maintien d'un tel tonnage enfoui sur le site en un an.

► La part des déchets produits par Vichy Communauté (Vichy, Cusset, Bellerive) et stockés à GAÏA (DMA en porte-à-porte, déchets de nettoyage, déchets d'assainissement, déchèterie) atteint **16 737 tonnes**, soit une stagnation par rapport à 2017 (-0.2%). La répartition des déchets enfouis n'a connu aucune évolution.

### Indicateurs financiers :

Les dépenses de fonctionnement (hors participation au SICTOM S.A.) s'élèvent à **4 028 494 € TTC**, soit **une baisse de 10.8 %**, qui peuvent s'expliquer par :

- Baisse des tonnages de collecte sélective, déchèterie, verre et Fraction fermentescible qui a entraîné une baisse de la rémunération des prestataires (rémunération à la tonne collectée) ;
- Baisse des coûts de traitement de la Recyclerie liée à une baisse du nombre d'animations réalisées.

Le montant des recettes (hors contribution des usagers) qui proviennent essentiellement des redevances de l'ISDND, la vente de matériaux, des soutiens des éco-organismes et des subventions du département et de l'ADEME s'élève à **1 534 760 € (stagnation par rapport à 2017, -0.3%)**.

Les recettes provenant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) s'élèvent à **4 765 130 €**, soit une légère augmentation par rapport à 2017 (+1.5%). Le taux de la TEOM est stable depuis 2012 et s'élève à **6,75 %**.

Le coût aidé (coût restant à la charge de Vichy Communauté, déduction faite du Fonds de Compensation de la TVA portant sur les investissements) par habitant en 2018 pour le service de gestion des DMA est de **54.3 € TTC** contre 65.7 € TTC en 2017, soit une baisse de 17.3% (changement de méthodologie de prise en compte des amortissements, suite à des échanges avec un bureau d'études, qui ont entraîné mécaniquement une baisse du coût aidé TTC).

### **Faits marquants 2018 :**

- Recrutement d'une ambassadrice du tri ;
- Rédaction d'un plan d'actions relatif à la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- Rénovation d'une façade de la recyclerie ;
- Mise en route d'un système de badgeage commun avec le Sictom Sud Allier en déchèterie.

### **Perspectives 2019 :**

- Mise en place du plan de communication et de l'extension des consignes de tri avec l'ouverture du centre de tri département de Chézy géré par la SPL Allier Tri ;
- Engager une coopération réciproque avec le service propreté de la ville de Vichy pour améliorer les dysfonctionnements dans ce domaine ;
- Relancer les actions de prévention pour les Déchets Ménagers et Assimilés conformément au décret n° 2015 – 662 du 6 juin 2015.

---

## **AVIS DES SERVICES DE VICHY COMMUNAUTE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE « DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES » 2018**

### **Eléments positifs**

- Partenariat historique pour le tri des déchets au niveau du département de l'Allier entre tous les EPCI à compétence Déchets
- Prise en compte du nouveau décret rendant obligatoire la prévention des déchets

### **Eléments à améliorer**

- Freiner la montée du taux de refus par des actions de communication ciblées
- Stopper l'augmentation du tonnage d'OMR
- Stopper la chute du tonnage des déchets recyclables (EMR et verre)

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 53 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

Objet de l'acte : - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX  
ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS -  
EXERCICE 2018

.....  
Date de décision: 13/06/2019

Date de réception de l'accusé 21/06/2019

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 13JUI2019\_53

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190613-13JUI2019\_53-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....  
Nom du fichier : 53.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20190613-13JUI2019\_53-DE-  
1-1\_1.pdf )